

Urgent - PUV et rétractation des acheteurs

Par Emma 664, le 14/01/2019 à 13:29

Bonjour,

nous avons signé devant notaire une promesse unilatérale de vente en octobre, le délai de cette PUV court jusqu'au 31/01.

L'indeminité d'immobilisation a été fixée à 31000€, mais seulement 6000€ ont été mis sous séquestre.

A 10 jours de la signature définitive, les acheteurs souhaitent se retracter (hors clauses suspensives).

J'ai plusieurs questions:

- Comment récupérer la somme différentielle entre els 6000€ en séquestre chez le notaire et les 31000€ fixés dans la PUV?
- Peut-on avoir des dommages et intérêts ? Nous sommes en effet en mobilité et nus avons engagés des frais importants
- Peut-on remettre notre bien en vente dès que possible ou bien sommes nous contraints si nous lancons une action de ne pas le mettre en vente sur la durée de l'action en justice ?

Merci